

Anne-Laure PORTE
Inspectrice de
l'Éducation nationale
de Sarcelles Sud

Circonscription de Sarcelles Sud

Téléphone
01 30 83 50 70

Sarcelles, le 10 septembre 2026

Courriel :
0951024x@ac-versailles.fr

Pôle ressource de la circonscription de Sarcelles Sud

Adresse
Allée Nungesser et
Colli, 95200 SARCELLES

1. Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Textes de référence :

Loi d'orientation et de programmation 8 juillet 2023

Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

« La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire. »

« Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants. Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignant itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. »

2. Objectifs du pôle ressource et membres du pôle ressource

Il s'agit d'accompagner les élèves, les familles et les enseignants dans des situations de scolarisation difficiles.

Mme PORTE, IEN	Mme LUDER, CPC, référente du dossier
Mme BELLEC, CPC	Mme QUERRY, psychologue EN

Anne-Laure PORTE, IEN

Mme MANE, enseignante spécialisée à dominante pédagogique	Mme EL MEKKEDEM enseignante spécialisée à dominante pédagogique
Mme KELATMA, enseignante spécialisée à dominante pédagogique	Mme GOUGET, directrice école élémentaire
Mme DANET, directrice école maternelle	Mme ZERROUKI, directrice école maternelle
Mme BROUSSEAU, directrice école maternelle	
Mme PEILLEUX assistante sociale	Mme LEROUX assistante sociale

3. Procédure de sollicitation du pôle ressource

Le pôle ressource ne peut pas être saisi en première intention : les équipes d'école doivent dans un premier temps avoir mobilisé les ressources internes à l'école.

Le pôle ressource peut être saisi par le biais de la fiche demande aide pôle ressource (cf. annexe1). Le document est à remplir par l'enseignant et à compléter si nécessaire par le directeur.

Ce document est à transmettre par mail à Mme Luder et Mme Bellec en mettant l'IEN en copie

Les dossiers seront étudiés en circonscription avec les membres du pôle ressource lors d'une commission dédiée.

À l'issue de cette commission, Mme Luder et Mme Bellec reviendront directement vers les écoles concernées afin de leur communiquer les suites données à leur demande et, le cas échéant, les modalités d'intervention envisagées.

CALENDRIER

RECEPTION DES DOSSIERS par mail à Mme Luder et mme Bellec
9 octobre
11 décembre
29 janvier
26 mars
23 avril
21 mai

PORTE Anne-Laure
Inspectrice de l'Éducation nationale

circulaire
circulaire Sarcelles
30.12.2017
préfecture de sarcelles
Nungesser et colli
95200 Sarcelles
01.39.83.50.70

Annexes :

1. Fiche de saisine pôle ressource
2. Démarche à suivre avant de solliciter le Pôle Ressource